



14ème législature

Question N° : 31922	De M. Frédéric Lefebvre (Union pour un Mouvement Populaire - Français établis hors de France)	Question écrite
Ministère interrogé > Français de l'étranger		Ministère attributaire > Français de l'étranger
Rubrique > politique extérieure	Tête d'analyse > enseignement	Analyse > agence pour l'enseignement français à l'étranger. modernisation.
Question publiée au JO le : 09/07/2013 Réponse publiée au JO le : 06/08/2013 page : 8504		

Texte de la question

M. Frédéric Lefebvre attire l'attention de Mme la ministre déléguée auprès du ministre des affaires étrangères, chargée des Français de l'étranger, sur l'activité de l'Agence pour l'enseignement du français à l'étranger. Cette agence est responsable du réseau d'établissements scolaires à l'étranger. À mi-parcours de son plan d'orientation stratégique 2010-2013, l'AEFE a poursuivi en 2011/2012, les efforts de modernisation et de rationalisation entrepris avec la volonté de préserver l'équilibre financier du réseau et le développement des établissements. Dans cette perspective, il lui demande de lui indiquer les mesures envisagées pour renforcer les relations de coopération entre les systèmes français et étrangers.

Texte de la réponse

La coopération entre les systèmes français et étrangers se fait grâce à de multiples initiatives culturelles, linguistiques et éducatives locales au niveau des établissements scolaires, souvent en coopération avec les services culturels des ambassades, l'Institut français et les Alliances, dont la Journée de la Francophonie chaque 20 mars constitue l'aspect le plus visible. L'AEFE finance également des bourses excellence-major qui permettent aux meilleurs élèves étrangers des lycées français de poursuivre en France des études d'excellence pendant 5 ans. Enfin, elle aide les quelque 500 000 anciens élèves du réseau à s'organiser, en particulier grâce à l'association des anciens des lycées français du monde (ALFM).